

la ligue de  
l'enseignement

Fédération des Œuvres Laïques 49



Sainte-Gemmes-sur-Loire  
ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE

# MERCREDIS - VACANCES - PÉRISCOLAIRE

## École des Grands Jardins



# ANNÉE 2022 - 2023



Les informations de la plaquette sont susceptibles d'évoluer durant l'année.

# Pourquoi faire confiance à la Ligue de l'enseignement - fol 49 ?

## NOS 6 VALEURS ÉDUCATIVES

LAÏCITÉ  
DIVERSITÉ  
ÉGALITÉ  
CITOYENNETÉ  
SOLIDARITÉ  
ENGAGEMENT  
DÉMOCRATIE  
ÉMANCIPATION  
SOCIALISATION



## NOTRE AMBITION

Faire vivre toutes les mixités  
Reconnaître et valoriser les compétences  
Lutter contre toutes les discriminations  
Faciliter l'accessibilité à tous les publics  
Personnaliser l'accompagnement de chacun(e)  
Rendre les participants acteurs

## NOS 5 INTENTIONS ÉDUCATIVES

NOUS CULTIVONS NOTRE IDENTITÉ  
NOUS TRAVAILLONS ENSEMBLE  
NOUS EXPRIMONS NOS PÉDAGOGIES  
NOUS EXPLORONS NOS ACTIONS  
NOUS AGISSONS AVEC ET SUR NOS TERRITOIRES



NOTRE PROJET ÉDUCATIF PREND VIE ET SENS DANS L'ÉQUILIBRE ENTRE LES VALEURS QUE NOUS PORTONS ET LES ACTIONS QUE NOUS MENONS

UNE PLACE UNIQUE POUR CHACUN(E), UNE FORCE COLLECTIVE

DES PARCOURS ÉDUCATIFS ORIGINAUX ET COHÉRENTS

DES PARTENAIRES ÉDUCATIFS ASSOCIÉS

UNE CONCEPTION UNIQUE, ADAPTÉE ET CO-CONSTRUITE

UN RÉSEAU PLURIDISCIPLINAIRE ET COMPLÉMENTAIRE

DES ACTEURS ÉDUCATIFS ENGAGÉS

DES ESPACES DE VIE POUR "FAIRE ENSEMBLE"

L'ÉVALUATION : UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR

# L'ALAE DE SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

**01**

## **UNE FORME PARTICULIÈRE D'ACCUEIL DE LOISIRS**

ouvert tout au long de l'année, avant et après la classe, les mercredis et les vacances scolaires.

**02**

## **UNE OUVERTURE ET UNE DIVERSITÉ**

des activités proposées, toujours en prenant en compte le rythme de l'enfant.

**03**

## **UNE ÉQUIPE PERMANENTE D'ANIMATEURS**

professionnels qui assure au quotidien l'accueil des enfants et des familles, pour plus de repères.

**04**

## **UNE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE ET DES RÉFLEXIONS COLLECTIVES**

en lien avec les équipes enseignantes et communales.

**05**

## **UNE IMPLANTATION AU SEIN DE L'ÉCOLE,**

mais en dehors des salles de classe, pour un cadre sécurisant.

**06**

## **LA POSSIBILITÉ POUR L'ENFANT DE NE RIEN FAIRE,**

de jouer seul sous la surveillance de l'équipe d'animation ou de proposer des activités.

# L'ALAE de Ste-Gemmes-sur-Loire c'est :

La mairie de Sainte-Gemmes-sur-Loire a fait appel à la FOL49 pour la gestion de l'ALAE.

Un responsable service accueils de loisirs : Jérôme DUFFAULT

Une coordonatrice des ALSH et des ALAE : Nolwenn BOUTIN

Une directrice de l'ALAE : Marion EDIN

Une directrice adjointe : Juliette TEMPLERAUD

Une équipe d'animatrices et animateurs diplômés et en formation



SORTIES  
À LA JOURNÉE  
SANS  
SUPPLÉMENT

JOURNÉES  
À SOI

PROJETS  
ENFANTS

TEMPS FORTS  
FAMILLES

## Kidizz

## Kidizz

Kidizz est une application sécurisée qui nous permet de communiquer avec vous afin que vous puissiez voir ce qu'il se passe sur tous les temps de l'ALAE, grâce à des photos légendées.

Vous pourrez également avoir accès à des documents administratifs : les plannings d'animation, les menus, le trombinoscope de l'équipe d'animation, etc...

Chaque période a son propre code (mercredis, vacances, mini-camps etc) : vous avez accès seulement aux informations ou votre enfant est inscrit.

**A chaque période,  
vous retrouverez  
des photos légendées  
retraçant les journées  
de vos enfants**

Il est possible d'accéder au contenu seulement avec les codes donnés par l'ALAE.

Lors de l'inscription, vous vous engagez à ne pas diffuser les photos.

Le guide pour l'utilisation de Kidizz est disponible sur le portail familles.

# École publique des grands jardins

## Organisation périscolaire pour l'année 2022-2023

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30			Se référer à la page 6 "Les mercredis de l'année scolaire 2022-2023"		
8h45					
11h45					
13h30					
16h30					
18h30					
	Accueil échelonné du matin et du soir	Classe			Pause méridienne

### LES PETITS + DE L'ALAE

- Le goûter est pris en charge par l'ALAE pour les enfants restant à l'accueil du soir à partir de 16h30.

### À retenir

- Dossier d'inscription annuel obligatoire.
- **Accueil du matin et du soir sans réservation**
- Pour les repas des lundis, mardis, jeudis et vendredis contactez directement la mairie.

# Les mercredis de l'année scolaire 2022-2023



**ATTENTION :**  
Les enfants  
habitant à Ste-  
Gemmes-sur-Loire ou  
y étant scolarisés sont  
prioritaires pour les  
inscriptions

-  Accueil **payant**
-  Accueil
-  Repas / goûter
-  Temps calme animé  
Début de la sieste
-  Activités (une ou plusieurs  
activités proposées par les  
animateurs, ainsi que des temps  
d'activité libre.)



## Trousseau

- Gourde au nom de l'enfant
- En fonction de la saison : kway / casquette / crème solaire
- 3/5 ans : change, doudou (facultatif)
- Prévoir le nécessaire de sieste pour les enfants concernés (couverture, doudou, etc.).

## À retenir

- Dossier d'inscription annuel obligatoire.
- **Voir modalités de réservation et annulation, page 10.**
- Goûter pris en charge par l'ALAE.
- Sorties ponctuelles sans supplément.
- De 7h30 à 9h et de 17h15 à 18h30, l'accueil est payant au 1/4 d'heure.

## LES PETITS +

**Possibilité d'accompagnement  
par les animateurs à une activité  
extrascolaire les mercredis au  
complexe sportif.**

*Pour les inscriptions : merci de  
remplir le document concerné et de  
faire la demande d'inscription sur  
le portail famille pour chaque  
mercredi.*

# Les vacances de l'année scolaire 2022-2023

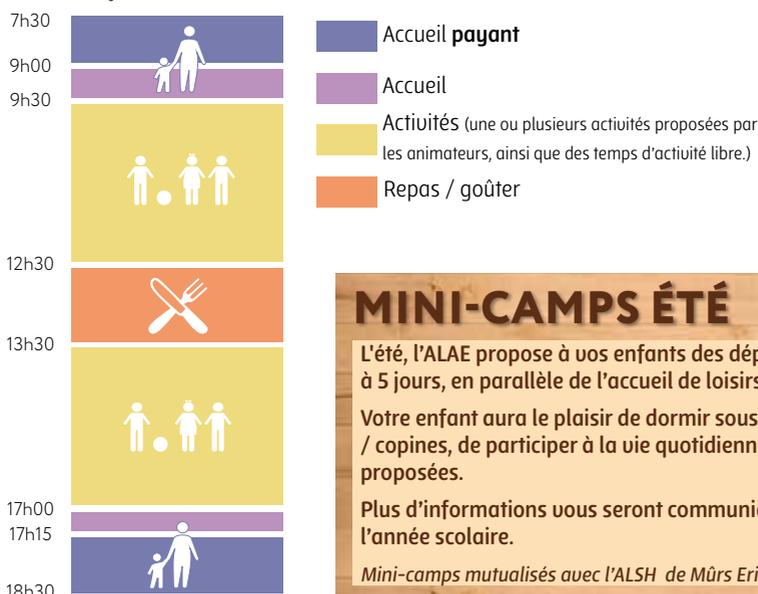
## Les périodes d'ouverture :

Vacances d'automne	Vacances de fin d'année	Vacances d'hiver	Vacances de printemps	Vacances d'été
du 24 octobre au 04 novembre 2022	du 26 au 30 décembre 2022 Fermé du 19 au 23/12	Du 13 février au 24 février 2023	Du 17 avril au 28 avril 2023	Du 7 au 21 juillet puis du 14 au 31* août 2023
<i>Date butoir d'inscription, au plus tard avant minuit le :</i>				
05 octobre 2022	30 novembre 2022	25 janvier 2023	29 mars 2023	21 juin 2023

\* date à confirmer

L'ALAE sera fermé pendant les différents jours fériés et ponts.

Une journée de vacances



Désormais, les accueils se font uniquement à la journée pendant les vacances

## MINI-CAMPS ÉTÉ

L'été, l'ALAE propose à vos enfants des départs en mini-camps de 3 à 5 jours, en parallèle de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Votre enfant aura le plaisir de dormir sous tente avec les copains / copines, de participer à la vie quotidienne et aux veillées proposées.

Plus d'informations vous seront communiquées au cours de l'année scolaire.

Mini-camps mutualisés avec l'ALSH de Mûrs Erigné.

## LES PETITS +

Des sorties régulières sans supplément pour les familles.

### Trousseau

- Gourde au nom de l'enfant
- En fonction de la saison : kway / casquette / crème solaire
- 3/5 ans : change, doudou (facultatif)
- Prévoir le nécessaire de sieste pour les enfants concernés (couverture, doudou, etc.).

## À retenir

- Dossier d'inscription annuel obligatoire.
- **Réservations obligatoires 18 jours ouvrés avant le premier jour des vacances et pour toute la période, dates indiquées ci-dessus.**
- Goûter pris en charge par l'ALAE.

**ATTENTION :**  
Les enfants habitant à Ste-Gemmes-sur-Loire ou y étant scolarisés sont prioritaires pour les inscriptions

## Club jeunes 10-13 ans



un après-midi  
au club jeunes

14h00



14h30



16h30



17h00



-  Temps de jeux libres
-  Activité
-  Goûter

- Accueil de 14h à 17h au local du Club Jeunes au 6 rue du Moulin du Pain, à Ste-Gemmes-sur-Loire
- 15 € par trimestre + supplément pour certaines activités.
- Sorties à la journée proposées ponctuellement ou animations en soirée.
- Organisation d'un mini-camp été au cours de l'année et de différents projets pensés par les jeunes.

Contact  
Club Jeunes

07 81 62 14 42

[animationaestg@fol49.org](mailto:animationaestg@fol49.org)

## À retenir

- Dossier d'inscription annuel obligatoire
- Réservations obligatoires 48h ouvrées à l'avance (selon les places disponibles).
- Goûter pris en charge par l'ALAE.
- Possibilité pour les 10-12 ans de venir le matin et/ou le midi à l'ALAE.

# Un dossier d'inscription par année scolaire

Pour que votre enfant fréquente un ou plusieurs services de l'ALAE, il est nécessaire de compléter un dossier d'inscription unique pour l'année scolaire :

**1.** Télécharger un dossier d'inscription sur le site internet de la commune ou le retirer à l'ALAE.

**2.** Documents à fournir :

- Par famille : - la fiche famille remplie et signée  
- l'attestation de quotient familial de moins de 3 mois\*  
- le RIB et le mandat de prélèvement (si paiement par prélèvement)
- Par enfant : - la fiche sanitaire remplie et signée  
- la photocopie des vaccins à jour au nom de l'enfant

Transmettre le dossier **complet** et **en version papier** à l'ALAE.

**3.** Inscriptions via votre portail familles (accessible depuis le site internet de la commune). Pour les nouvelles familles la direction vous transmettra votre identifiant et mot de passe après la saisie de votre dossier.

**L'accueil d'un enfant est impossible à l'ALAE sans retour de son dossier d'inscription complet.**

**\*Vos justificatifs de quotients familiaux :**

**CAF\*\*** : fournir le justificatif de QF de l'année 2022 à la rentrée scolaire, puis le QF de 2023 à partir du 1<sup>er</sup> janvier, ou autoriser la FOL 49 à consulter votre QF sur le site de la CAF en cochant l'autorisation CDAP sur la fiche famille.

**MSA** : Fournir le justificatif de QF de l'année 2022 à la rentrée scolaire, puis le QF de 2023 à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

**En cas d'absence du justificatif de quotient familial, la tarification maximum vous sera appliquée.**

\*\* Si changement de situation familiale, nécessité de nous en informer pour mise à jour du QF. Pour les familles n'ayant pas de QF référencé, il vous sera demandé le dernier avis d'imposition ou de non-imposition délivré par les services fiscaux. Nous devons en garder une copie. Le QF (cnaf) sera alors calculé par le service comme suit :

$$\frac{\text{(Ressources annuelles imposables - Abattements sociaux)} / 12}{\text{Nombre de parts}} + \text{Prestations familiales mensuelles}$$

## \*\*\* Mode opératoire CESU dématérialisés

- Se connecter à son espace personnel (sur le site de l'émetteur de CESU).

- Sélection du prestataire :  
code NAN : **1377259\*6, Fédération des Œuvres Laïques FOL49**

- Saisie de vos CESU

- Saisie de la référence de paiement en indiquant le **numéro de facture** et le **nom de votre accueil de loisirs**.

- Validation du paiement.

## Modalités de paiement

Le règlement des prestations se fera à terme échu. Les paiements sont effectués chaque mois par :

- Prélèvement automatique pour des factures supérieures à 5€. Les frais bancaires vous seront facturés en cas de non-solvabilité de votre compte.
- Virement, chèque bancaire à l'ordre de la FOL 49, chèque vacances ANCV, CESU dématérialisés\*\*\*, espèce.

Une tarification selon le quotient familial (QF) est appliquée sur tous les temps de l'ALAE.

## 1/ Accueil matin et soir : périodes scolaires, mercredis et vacances

le 1/4 d'heure	QF <336€	QF de 336 à 600€	QF de 601 à 850€	QF de 851 à 1000€	QF de 1001 à 1250€	QF de 1251 à 1500€	QF de 1501 à 2000€	QF > 2000€ et non fourni
Commune	0,29 €	0,31 €	0,39 €	0,44 €	0,46 €	0,49 €	0,54 €	0,56 €
Hors commune	0,71 €	0,77 €	0,82 €	0,87 €	0,90 €	0,92 €	0,97 €	1,00 €

## 2/ Accueil de loisirs : les mercredis et les vacances

			QF <336€	QF de 336 à 600€	QF de 601 à 850€	QF de 851 à 1000€	QF de 1001 à 1250€	QF de 1251 à 1500€	QF de 1501 à 2000€	QF > 2000€ et non fourni
Uniquement le mercredi	Demi-journée avec repas	Commune	4,27 €	5,01 €	6,86 €	8,07 €	8,55 €	9,16 €	10,18 €	10,59 €
		Hors commune	7,33 €	8,07 €	9,92 €	11,13 €	11,61 €	12,22 €	13,24 €	13,65 €
	Demi-journée sans repas	Commune	2,93 €	2,96 €	4,12 €	4,83 €	5,14 €	5,75 €	6,77 €	7,18 €
		Hors commune	5,99 €	6,00 €	7,18 €	7,89 €	8,20 €	8,81 €	9,83 €	10,24 €
	Transport activité extrascolaire		0,25 € pour l'aller ou le retour soit 0,50 € l'aller-retour							
Journée avec repas	Commune	6,03 €	6,78 €	9,34 €	10,98 €	11,63 €	12,61 €	14,24 €	14,89 €	
	Hors commune	10,00€	10,00 €	14,44 €	16,08 €	16,73 €	17,71 €	19,34 €	19,99 €	

Sur tous les temps de l'ALAE, **10% de réduction** sont appliqués à partir du **2<sup>ème</sup> enfant**.

Portail familles  
Delta enfance



La notice est accessible sur le site de la mairie.

Lien site mairie infos ALAE : <https://www.sainte-gemmes-sur-loire.fr/decouvrir-lalae-accueil-de-loisirs-associe-a-lecole/>

Lien portail familles : [https://delta-enfance4.fr/FOL49\\_STEGEMMES](https://delta-enfance4.fr/FOL49_STEGEMMES)

# Modalités d'inscriptions et d'annulations via le portail familles

## Réservations obligatoires

Les réservations se font en ligne via le portail familles.

Les accueils du matin et du soir se font sans réservation, la facturation se fait à la présence, au quart d'heure.

Les réservations aux services de l'ALAE se font **une semaine à l'avance pour les mercredis et 18 jours avant le premier jour des vacances et ce pour toute la période** (voir tableau dates p.7).

### Pour les mercredis

#### jusqu'à 1 semaine avant

Jusqu'à 1 semaine avant le mercredi souhaité (exemple, pour le mercredi 16 septembre avant le mercredi 9 septembre) vous pouvez :

- Inscrire votre ou vos enfants, l'inscription est immédiatement prise en compte si l'effectif maximum de la tranche d'âge n'est pas atteint. La case sera surlignée en vert.
- Faire une annulation prise en compte immédiatement **sans** facturation du mercredi concerné.

#### Jusqu'au lundi 9h

Jusqu'au lundi 9h précédent le mercredi souhaité vous pouvez :

- Faire une demande d'inscription qui sera validée par l'équipe de direction en fonction des places disponibles. La case sera surlignée en orange. Vous recevez un mail automatique lorsque l'équipe de direction aura traité votre demande.
- Faire une demande d'annulation **avec** facturation.

#### Après le lundi 9h

Après le lundi 9h précédent le mercredi souhaité, les inscriptions via le portail familles sont impossibles. Contacter la direction pour savoir si l'accueil de votre enfant est encore possible.

### Pour les vacances

#### jusqu'à 18 jours avant

Jusqu'à 18 jours avant le premier jour de la période de vacances et pour toute la période. Voir le calendrier des dates butoirs selon les périodes de vacances vous pouvez :

- Inscrire votre ou vos enfants, l'inscription est immédiatement prise en compte si l'effectif maximum de la tranche d'âge n'est pas atteint. La case sera surlignée en vert.
- Faire une annulation prise en compte immédiatement **sans** facturation du mercredi concerné.

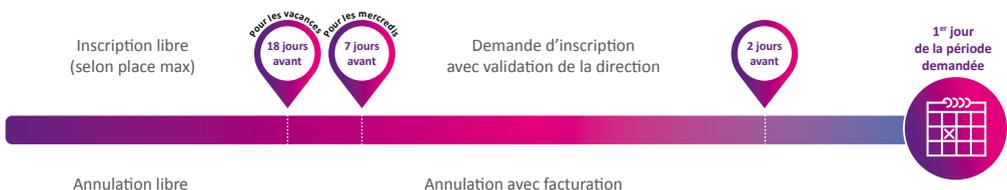
#### Jusqu'à 2 jours

Jusqu'à 2 jours ouvrés avant la date souhaitée, vous pouvez :

- Faire une demande d'inscription qui sera validée par l'équipe de direction en fonction des places disponibles. La case sera surlignée en orange. Vous recevez un mail automatique lorsque l'équipe de direction aura traité votre demande et la case changera de couleur en fonction de la réponse positive ou négative
- Faire une demande d'annulation **avec** facturation.

#### Après 2 jours

Après 2 jours précédent le jour souhaité, les inscriptions via le portail familles sont impossibles. Contacter la direction pour savoir si l'accueil de votre enfant est encore possible.



Projet soutenu par :



## Contact et coordonnées

**Accueil de loisirs de Sainte-Gemmes-sur-Loire**  
Rue des Grands jardins  
49130 Sainte-Gemmes-sur-Loire  
alaestegemmessurloire@fol49.org

**Pour toute information,  
contactez :**

L'équipe de l'accueil de loisirs  
06 04 10 64 92  
Sur les temps d'ouverture de l'ALAE  
02 41 68 00 19



Photos © ALAE Sainte-Gemmes-sur-Loire FOL49

## Les structures organisatrices de L'ALAE



**Fédération des Œuvres Laïques 49**  
**Ligue de l'enseignement**  
14 bis avenue Marie Talet  
49100 Angers  
02 41 96 11 50 - [www.fol49.org](http://www.fol49.org)



**Mairie de Sainte-Gemmes-sur-Loire**  
2 place de la mairie  
49130 Sainte-Gemmes-sur-Loire  
02 41 66 75 52  
[www.ville-sainte-gemmes-sur-loire.fr](http://www.ville-sainte-gemmes-sur-loire.fr)